

**Centrales d'achat :
Ne nous trompons pas de combat**

Le projet de décret sur les centrales d'achat actuellement en cours d'élaboration s'est donné pour objectif d'aider les pharmaciens d'officine à mieux acheter. Il est accueilli favorablement par les syndicats pharmaceutiques et une coopérative de pharmaciens. Pourtant, pour le Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine (CNGPO), le texte, tel que rédigé actuellement, contient nombre d'imprécisions juridiques et pourrait entraîner des interprétations préjudiciables pour la profession.

Comme le souligne Pascal Louis, président du CNGPO : « Soyons clairs, les groupements fournissent déjà ce service. Depuis qu'ils existent, ils ont d'ailleurs toujours activé au mieux tous les outils visant à optimiser les conditions d'achats de leurs adhérents, avec une règle majeure : celle de préserver la chaîne pharmaceutique. **Mais ne nous méprenons pas sur la position du CNGPO à l'égard de ce texte** ».

« Les centrales d'achat peuvent être un outil très pertinent à condition que la rédaction de leur décret ne laisse aucun doute sur l'utilisation qui peut en être faite, ce dont nous ne sommes pas persuadés à ce jour », poursuit Pascal Louis.

Selon le CNGPO, des points centraux du projet de texte actuel manquent de précisions. Les acteurs de ces centrales d'achat ne sont pas suffisamment identifiés. Il en est de même des structures qui vont profiter de ces services ainsi que de leur rôle. Enfin, les destinataires à qui s'adresserait ce nouveau prestataire seraient soit des pharmaciens d'officine « membres », soit des « associés », mais sans définir clairement qui sont ces derniers.

« Tant que nous n'aurons pas la certitude de ne pas mettre dans les mains de la GMS un outil redoutable permettant d'acheter parapharmacie et médication officinale (deux pans de notre activité très convoités), notre devoir restera d'exprimer une très grande prudence à la mise en place de ces centrales d'achats. Nos commentaires transmis au ministère de la Santé vont dans ce sens. Et nous attendons d'être rassurés sur ce point pour exprimer un avis favorable », conclut Pascal Louis.

Le Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine (CNGPO) réunit, au travers de 11 Groupements (ALRHEAS, APSARA, CEIDO, COFISANTE, EVOLUPHARM, FORUM SANTE, GIPHAR, GIROPHARM, OPTIPHARM, PLUS PHARMACIE, RESEAU SANTE), 8500 pharmacies et représente près de 50% du chiffre d'affaires total de la profession. Interlocuteur de référence de la profession de pharmacien, il œuvre comme un laboratoire d'idées et mène une réflexion sur la revalorisation des compétences officinales et leur adaptation aux exigences de la société.

www.collectif-groupements-pharmaciens.fr

Contact : Valérie Carlon tél. : 06 12 21 08 30 – Fax : 01 43 35 05 92

e-mail : valerie.carlon@wanadoo.fr